

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	22	29
Date de la convocation		
14/10/2022		
Date d'affichage		
14/10/2022		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du  
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 20 octobre 2022 (20 h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
L'an deux mil vingt deux  
et le vingt à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** MUZEL Bruno (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :** GIRAUD Jean-Marc (Lay) a donné pouvoir à B. FOURNEL (Machézal), ROFFAT Hubert (Neulise) a donné pouvoir à DOTTO Luc (Neulise), Véronique FESSY (Pradines) a donné pouvoir à C. BRUN (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Excusés :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay)

**Délibération 2022-065-CC**

**Objet :** Création d'un poste d'Attaché et suppression d'un poste d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20221020-2022-065-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/10/2022

Affichage 24/10/2022

## Délibération 2022-065-CC

### **Objet : Création d'un poste d'Attaché et suppression d'un poste d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration ;  
Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de la Responsable du Pôle Enfance/Jeunesse

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un poste d'Attaché, à temps complet, à compter du 5 décembre 2022
- **DE SUPPRIMER** le poste d'Assistant Socio-éducatif de classe exceptionnelle, à temps complet, à compter de cette date,
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs,
- **D'INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



**Le Président,**

**Jean-Paul CAPITAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20221020-2022-065-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/10/2022

Affichage 24/10/2022